

Campus de l'UQO : le chantier démarre la semaine prochaine

Henri PRÉVOST

henri.prevost@hab-douglasbeon.com

Le chantier de construction du campus de l'Université du Québec en Outaouais se mettra en branle la semaine prochaine au centre-ville de Saint-Jérôme.

Selon ce que L'Écho a appris, même si Québec n'a pas encore publiquement approuvé le projet, les autorisations nécessaires ont été obtenues et seule l'annonce officielle reste à venir.

Cela n'empêchera pas pour autant le Groupe AMT, le promoteur choisi par l'UQO, d'entreprendre les travaux. Rappelons que cette entreprise de Québec a déjà réalisé le campus universitaire de l'Université du Québec de Rimouski à Lévis.

Il faut dire que, depuis deux semaines, on remarque déjà une certaine activité sur le terrain, situé rue St-Joseph entre les rues Labelle et St-Georges.

La Ville a en effet enlevé les quelques arbres qui s'y trouvaient (certains seront apparemment replantés ailleurs dans la ville). Saint-Jérôme est toujours propriétaire du site, mais le transfert de propriété à l'UQO devrait s'effectuer dans les prochaines semaines.

Certains travaux de «déscontamination» du terrain sont d'abord à prévoir, tout comme la relocalisation des équipements électriques d'Hydro-Québec qui se trouvent près de la rue St-Georges. Ce dernier aspect est au frais de l'UQO, précise-t-on à l'hôtel de ville.

Le gagnant de la paire de billets de cinéma pour nos collaborateurs de l'Opinion du lecteur, pour le mois de septembre, est **M. Benoit Voyer** de Saint-Jérôme. Nous lui demandons de communiquer avec le chef de pupitre de l'Écho du Nord au 450 436-5887.



Photo COM par Éliane Nicol

■ Depuis deux semaines, l'activité a tranquillement commencé sur le site du campus, alors que la Ville a enlevé les quelques arbres qui s'y trouvaient.

Exit le skatepark

Le terrain municipal voisin, dans la côte de la rue St-Joseph, a en outre été libéré des modules de skateboard qui s'y trouvaient, de façon à faire de la place pour les toilettes de chantier de l'entrepreneur. Ces équipements de loisirs pour les jeunes seront réinstallés dans trois autres parcs existants.

Rappelons que le campus de cinq étages, dont le coût annoncé en 2006 s'élève à 12 M \$, restera propriété du Groupe AMT pendant 25 ans, dans

le cadre d'un partenariat public-privé avec l'UQO. Son ouverture, retardée par rapport à l'échéancier initial, est prévue en janvier 2010.

Au Groupe AMT, le chargé de projet Alain Dacos confirme qu'on prévoit compléter l'immeuble d'ici novembre 2009.

COMMENTEZ L'ACTUALITÉ ET ALLEZ AU CINÉMA !

CHAQUE MOIS, L'ÉCHO DU NORD attribuera, parmi le courrier du lecteur reçu, une paire de billets pour LE CINÉMA DU CARREFOUR DU NORD.



Jacques
RUELLAND

Président, CRE Laurentides

Collaboration spéciale

L'énergie la moins chère, c'est celle qu'on n'utilise pas!

Il y a deux façons de réduire ses coûts d'énergie, en diminuant sa consommation ou en utilisant des équipements plus performants. En combinant les deux stratégies on obtient de meilleurs résultats.

Voici un exemple qui illustre bien la différence entre économie d'énergie et efficacité énergétique : en utilisant une ampoule conventionnelle de 100 watts pendant 10 heures, on consomme 1000 wattheures ou 1 kilowattheure. En remplaçant cette ampoule incandescente par une solution moins énergivore qui n'utilise, par exemple, que le quart de la quantité d'énergie de l'ampoule tout en produisant une luminosité équivalente, on utilise 25 watts l'heure plutôt que 100 watts pour les mêmes résultats. On parle alors d'efficacité énergétique des équipements.

Dans le cadre de la lutte aux changements climatiques, le Canada interdira la vente des ampoules incandescentes dès 2012. Pourquoi ne pas prendre un peu d'avance pour le bien de l'environnement et de notre portefeuille, en les remplaçant dès aujourd'hui par des ampoules moins énergivores.

Cette approche s'applique à toutes nos habitudes de consommation ainsi qu'à la plupart des équipements qui utilisent différentes formes d'énergie. Portez une attention spéciale à des usages énergivores comme l'automobile ou le chauffage. On peut, entre autres, réduire nos coûts de chauffage en installant des thermostats régulateurs de température et privilégier l'eau froide plutôt que l'eau chaude pour la lessive.

On peut utiliser la même approche dans tous les domaines, bien que dans certains cas, l'objectif peut être plus difficile à atteindre techniquement et plus coûteux. Ainsi, si vous envisagez de vous équiper de nouveaux appareils électroménagers, informez-vous grâce à l'étiquette ÉNERGÉTIQUE. Plus le nombre inscrit de kilowattheures est petit, plus l'appareil est efficace et moins il consomme d'énergie pour la même tâche. Profitez aussi du service d'évaluation offert par Hydro-Québec sur www.consultorlecch.com. En plus de recevoir des recommandations personnalisées pour réduire vos coûts d'énergie, vous contribuerez à des projets collectifs dans votre région. Informez-vous également sur le site de l'Office de l'efficacité énergétique <http://oee.nrcan.gc.ca>

Réduire sa consommation d'énergie, c'est bon pour la planète et pour le portefeuille!

VOX POP

Que pensez-vous de la loi qui oblige à poser des pneus d'hiver pour le 15 octobre?



Robert Lepage,
Saint-Jean

«C'est une bonne chose parce que certains ont même des pneus complètement fêtés et avec nos hivers, il n'y a pas de chance à prendre.»



Manon Boisjoly,
Montréal

«C'est bien, parce que si on n'a pas de bons pneus, l'hiver, avec la neige et la glace ça peut être très dangereux.»



Julien Daigle,
Blainville

«C'est une bonne chose. Reste à savoir si les gens vont suivre la loi et qui va s'occuper de l'appliquer.»



Sylvie Paul,
Saint-Jérôme

«Je suis pour. C'est important de rouler sur de bons pneus. Quand on a des quatre saisons, on dirait qu'on les «stère» et que plusieurs roulent finalement sur des pneus tout usés.»



Brigitte Dupuis,
Sainte-Sophie

«C'est correct, ça va rendre les routes plus sécuritaires. Ceux qui roulent avec des pneus d'été ou des quatre saisons sont dangereux pour tout le monde.»